

## Résolutions adoptées par la dixième assemblée générale de l'UICN

New Delhi, 1969

### 35. Aux hôtes de la 10<sup>e</sup> Assemblée générale

**Considérant** que les Délégués et Représentants des Etats et Organisations Membres qui ont assisté à la 10<sup>e</sup> Assemblée Générale et la 11<sup>e</sup> Réunion Technique de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources ont été profondément impressionnés par la façon dont le Comité Indien a organisé la Conférence, par la très grande hospitalité avec laquelle le Gouvernement Indien et de nombreuses organisations les ont reçus et par l'accueil individuel très chaleureux qui leur a été fait pendant cette semaine,

la **10<sup>e</sup> Assemblée générale de l'UICN** réunie à La Nouvelle-Delhi en novembre 1969

**désire** exprimer sa profonde reconnaissance à ses hôtes, officiels et privés, et

**souhaite** que cette Conférence contribue à stimuler le sentiment qui existe encore en Inde à l'égard des animaux sauvages et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, et que la réunion de l'Assemblée Générale en Inde encourage les efforts faits pour préserver et cultiver l'héritage naturel qui doit être cher non seulement aux peuples de l'Inde, mais à tous ceux qui par le monde ont à cœur de sauvegarder l'avenir de l'humanité.